

SOIRÉE

OFFERTE A SES HÔTES ÉTRANGERS

PAR LA

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES PRISONS

A l'issue de cette séance, un banquet de 80 couverts a réuni un grand nombre des membres présents et leurs collègues étrangers.

A la table d'honneur se trouvaient : à la droite du Président, MM. Prins, Baudouin, van Hamel, Félix Voisin, Bétolaud, Cruppi, Pouillet, Feuilloley, Henri Jaspar, Tarde, Henri Joly, Regnault ; — à la gauche du Président, MM. Le Jeune, Bérenger, von Liszt, d'Haussonville, von Mayr, Grimanelli, Cheysson, Barboux, Demartial, L. Devin, de Boislisle, Albert Gigot, Leveillé.

Sur les tables transversales, on remarquait MM. Salomon Mayer, de Vlassow, le grand rabbin Zadoc Kahn, Paulian, Le François, Garraud, Brueyre, Brunot, Camoin de Vence, Vial, Boullaire, P. Flandin, Leloir, Paul Jolly, Turcas, Albanel, Drioux, Depeiges, Prudhomme, Vincens, A. Le Poittevin, Morel d'Arleux, Larnaude, de Lavergne, Le Carpentier, l'abbé Toiton, Garçon, Saleilles, Daguin, Passez, Chaumat, Cuhe, Morizot-Thibault, Cauvière, Raphaël Lévy, Pagès, Dagoury, Lepelletier, Baillièrre, P. Matter, Guérin-Pellissier, Leredu, H. Rollet, Jules Jolly, Gand, Hermance, M. Bernard, J. Hémard, Amiot, Hubert, Aubanel, Albert Rivière, etc.

Au dessert, M. RIBOT s'est levé et a porté le toast suivant :

Mes chers collègues,

La science pénitentiaire a la réputation d'être une science particulièrement grave et austère. Ceux qui ne connaissent pas le charme familier de nos réunions mensuelles doivent se figurer qu'un dîner de la Société générale des Prisons doit avoir quelque chose d'un peu morne et, disons le mot, de pénitentiaire. Ils se détromperaient s'ils avaient

assisté à notre séance d'aujourd'hui et s'ils étaient les convives de cet agréable banquet. Je me rappelle souvent le mot de Pascal disant qu'on se figure qu'Aristote, que Platon avaient toujours le bonnet et la robe de docteur, et ne se détendaient jamais. C'étaient pourtant de bons bourgeois qui le soir se délassaient avec leurs femmes et leurs enfants. Nous sommes aussi de bons et aimables bourgeois, et, après avoir traité les questions les plus graves cette après-midi, en y mêlant le moins possible l'ennui et le pédantisme, ce soir, autour de cette table, nous savons aussi nous livrer aux douces gaités du festin. (*Applaudissements.*) Cela prouve qu'il n'y a dans ce monde ni sciences ennuyeuses, ni en général d'affaires ennuyeuses ; il n'y a que des gens ennuyeux ! Faisons tous nos efforts pour n'être pas de cette fâcheuse catégorie. (*Très bien !*)

J'ai le très agréable devoir de porter la santé de nos membres étrangers, qui nous ont fait l'honneur et le plaisir d'assister à la séance d'aujourd'hui et à ce banquet. Je porte d'abord la santé du président de l'Union internationale de droit pénal, notre collègue M. Prins, que vous connaissez tous, et dont vous avez pu apprécier la science et l'esprit philosophique dans son beau traité de la *Science pénale*. M. Prins représente ici une association qui compte toutes les illustrations de la science pénale dans les différents pays de l'Europe et dont nous avons le plaisir d'avoir à nos côtés deux des membres les plus éminents, M. von Liszt, de Berlin, et M. van Hamel, d'Amsterdam.

Cette Société est un peu la rivale de la nôtre, elle est plus jeune que nous ; mais nous n'avons pour elle aucune sorte de jalousie ; nous sommes des aînés qui considérons les cadets avec amitié et avec reconnaissance. Elle exploite à peu près le même champ que nous, puisqu'elle étudie tous les problèmes du droit pénal ; seulement il me semble qu'elle a un peu plus de hardiesse que la Société des Prisons. La Société des Prisons est un peu plus... comment dirai-je?... un peu plus terre-à-terre que l'Union internationale de droit pénal ; elle se cantonne volontiers dans les questions pratiques, elle étudie les questions sous une forme concrète, elle s'attache aux réformes qui peuvent produire immédiatement des effets, elle craint de s'égarer un peu dans les questions de haute doctrine et de philosophie pénale, — non pas qu'elle en ait le dédain, elle sait combien ces questions sont grandes, combien elles ont exercé les plus nobles esprits dans tous les pays du monde, — mais enfin elle a une sorte de prudence qui la porte à s'occuper plutôt des réformes pratiques.

Je crains, Messieurs, dans l'allocution que j'ai improvisée tout à

l'heure, d'avoir mis un pied peut-être imprudent dans les plates-bandes de l'Union internationale de droit pénal (*rires*); mais, comme je connais la bonne grâce extrême et l'intelligence de ses éminents représentants, j'espère qu'ils ne me feront pas trop sentir tout à l'heure l'imprudence que j'ai commise...

M. le professeur VAN HAMEL. — Vous êtes un récidiviste !

M. RIBOT. — Je suis un récidiviste? Après ce que j'ai dit d'eux, quel traitement allez-vous me réserver? (*Rires.*)

Mais je voudrais maintenant vous prier de boire à la santé de mon voisin, M. le Ministre d'État Le Jeune. Nous le connaissons, depuis longtemps il est des nôtres, et nous sommes particulièrement touchés qu'il ait quitté hier Bruxelles pour venir assister à cette fête de notre vingt-cinquième année. Nous le remercions du fond de notre cœur.

M. Le Jeune a une grande situation dans ce pays de Belgique, moins vaste que le nôtre, mais qui nous donne quelquefois des leçons.

M. Le Jeune est un conservateur qui a donné l'exemple de certaines hardiesses. Nous avons suivi l'exemple qu'il nous a donné, notamment en ce qui concerne les condamnations conditionnelles, et nous en sommes encore à imiter cette législation du vagabondage dont il a été l'initiateur. Seulement j'ai vraiment une mauvaise fortune : je me suis fait tout à l'heure une affaire avec l'Union internationale de droit pénal et je crains d'avoir une autre affaire avec mon voisin!

(*Rires.*) M. Le Jeune est venu, il y a 6 ans, exposer devant nous ses idées sur l'alcoolisme et sur la manière de le réprimer. Vous savez avec quelle science, quel art, quelle abondance d'arguments M. Le Jeune a développé ses idées, et il y en a une qui s'appelle le monopole de l'alcool. Eh bien, par mésaventure, j'ai précisément combattu il y a quelques jours les innovateurs téméraires qui dans notre pays veulent introduire le monopole de l'alcool. Seulement M. Le Jeune veut que l'État se fasse marchand d'alcool, mais un marchand qui vendra le moins possible de sa marchandise; il veut réduire ainsi la vente de l'alcool, tandis que, chez nous, ceux qui défendent cette panacée s'imaginent qu'ils y trouveront pour les caisses un peu vides de notre Trésor des ressources abondantes. Ce sont des points de vue différents, monsieur Le Jeune; je vous prie d'y réfléchir et d'avoir, à cause de cela, quelque indulgence pour l'orateur imprudent qui a combattu une de vos idées les plus chères. (*Applaudissements.*)

Vous me permettez d'associer à ce toast le nom du représentant distingué de l'Administration pénitentiaire, M. Grimanelli. Je connais depuis longtemps M. Grimanelli, et vous savez tous comme moi quelle ouverture d'esprit et quel talent d'administrateur il a. Je

crois que M. Grimanelli est tout à fait acquis aux idées que nous défendons et qu'il ne demande pas mieux que de nous aider dans toutes les réformes que nous préconisons. Seulement M. Grimanelli est le représentant de l'Administration, et nous, nous sommes ce que l'on a appelé... le mot a un peu choqué l'Administration... nous sommes la science libre, et notre Secrétaire général a indiqué discrètement tout à l'heure qu'à propos de l'organisation des Congrès pénitentiaires il y avait... comment dirai-je?... un commencement de brouille entre, la science libre et l'Administration. (*Sourires.*)

Messieurs, je vous prie de ne pas prendre au tragique cette querelle; il y a des brouilles entre personnes qui veulent vivre ensemble et qui ne sont que la préparation des plus agréables et des plus aimables réconciliations. Nous ne voulons pas faire sécession, et je ne pense pas non plus que l'Administration veuille nous exclure de ses Congrès; elle aurait trop à y perdre assurément. Quant à nous, nous n'avons pas la pensée d'élever à nos frais des prisons pour faire des expériences scientifiques; s'il y a une matière où le monopole de l'État puisse se défendre, c'est assurément celui de la construction des prisons (*rires*), nous ne sommes pas les rivaux de l'État; mais, très modestement, nous mettons à sa disposition ce que nous pouvons avoir de bonne volonté, de lumière, d'expérience, et il aurait bien tort de refuser ce concours.

Je suis sûr que nous sommes d'accord avec M. Grimanelli, et il nous le dira tout à l'heure. Nous ne portons aucune atteinte au droit légitime de l'Administration. Nous voulons simplement qu'on nous fasse dans les Congrès la place qui appartient à la science libre, et, quand cette science libre s'appelle ou Bérenger ou tel autre de nos membres éminents dans la science pénitentiaire, il me semble que cela est tellement facile que les administrateurs s'empresseront de nous faire les avances et d'effacer ce qu'il a pu y avoir de malentendu dans le passé à l'occasion d'un Congrès dont nous voulons même oublier la date. (*Applaudissements.*)

En terminant, vous me permettrez de lever mon verre en l'honneur de cette vertu qui a été célébrée tantôt d'une façon si éloquente par tous les orateurs, à la bonté humaine. Qu'elle s'appelle l'amour du prochain, c'est-à-dire la charité... un mot qu'il ne faut pas rayer de notre langue ni retirer de notre cœur... qu'elle s'appelle la solidarité humaine peu m'importe; c'est là le fond des sociétés, c'est là ce qui les fait vivre, c'est là ce qui les conserve. La science peut créer des merveilles, le génie humain peut exciter l'admiration; mais les sociétés vivent surtout par tous ces dévouements modestes,

par toutes ces vertus qui veulent être ignorées. Quoi de plus honorable pour notre pays que le développement de toutes ces œuvres libres, où le dévouement se donne carrière? Quoi de plus admirable que toutes ces œuvres de patronage, d'assistance, de protection des enfants? C'est là que toutes les vertus modestes s'exercent, sans chercher d'autre récompense que la satisfaction du bien accompli. Quoi de plus digne de respect que la vie d'un homme comme notre ami M. Félix Voisin, qui, descendant de son siège de magistrat, trouve le temps de se consacrer à ces œuvres et qui chaque soir se dit qu'il a sauvé quelques malheureux, qu'il a mis quelques enfants dans la bonne voie ou qu'il a introduit dans notre armée quelques jeunes gens qui deviendront de bons soldats et qui porteront avec honneur le drapeau de la France! (*Applaudissements.*) Quoi de plus méritoire que toutes ces œuvres auxquelles sont associés les noms de Bérenger, de d'Haussonville, de Cheysson, de Georges Picot, de Brueyre et de tant d'autres que je ne veux pas nommer, pour ne pas blesser leur modestie! (*Nouveaux applaudissements.*)

C'est à toutes ces œuvres que je bois, œuvres que la Société des Prisons couvre de son haut patronage, c'est à toutes ces vertus discrètes, à tous ces dévouements ignorés que je bois. Je bois en particulier à l'homme qui les personnifie ce soir parmi nous avec la plus grande modestie, à notre ami, à notre cher collègue, Félix Voisin. (*Vifs applaudissements.*)

M. le professeur PRINS a répondu :

Il serait à souhaiter que toutes les affaires d'honneur se terminassent comme va se terminer ce duel entre l'éloquent président que vous avez à votre tête et l'Union internationale de Droit pénal.

L'Union internationale de Droit pénal vient apporter son tribut d'hommages à la Société générale des Prisons et célébrer avec elle l'anniversaire de sa fondation. Et, messieurs, ce n'est certainement pas une cérémonie banale que celle qui nous permet de fêter vingt-cinq années d'efforts entièrement consacrés à l'œuvre de la justice, surtout quand on songe que ces efforts ont été faits dans un siècle où jamais peut-être ce problème troublant, complexe, difficile et si discuté n'a été étudié sous toutes ses faces avec plus d'âme et de cœur, avec plus de science et de raison à la fois.

Tout à l'heure, lorsque j'entendais les illustres orateurs que vous avez acclamés redire dans leur beau langage tout ce qu'ils avaient espéré, tout ce qu'ils avaient pensé, tout ce qu'ils avaient tenté et

réalisé, lorsque je les voyais réunir en quelque sorte sous vos yeux, en un faisceau solide, ces gerbes de réformes, de projets, d'idées, de progrès qui ont transformé le monde pénitentiaire et en ont fait ce qu'il est aujourd'hui, je ne pouvais me défendre d'une comparaison. Je songeais au chef-d'œuvre d'Eschyle, à *l'Orestie* et je pensais que, comme *l'Orestie*, le XIX^e siècle avait commencé par des cris de colère pour s'apaiser peu à peu et finir par des paroles de bonté, semblables à celles que vient encore de vous faire entendre l'éminent M. Ribot. Au début de *l'Orestie*, les Erinnyes poursuivent Oreste de leurs clameurs et de leurs imprécations, jusqu'au jour où, vous le savez, elles prêtent une oreille attentive aux conseils d'Athéné, et se réconcilient avec la Clémence personnifiée dans les dieux nouveaux, elles deviennent les Euménides, les Bienveillantes et n'ont plus qu'une seule foi : la foi dans une Justice humaine et fraternelle.

Eh bien ! le XIX^e siècle aussi a eu ses Erinnyes et ses Euménides. Nos pères ont encore entendu les échos des cris de colère, quand de Maistre, aux bords de la Néva, disait que le monde a pour pivot le bourreau et que la société déchue repose sur la peine de mort ; mais le calme s'est fait et nous avons eu nos Euménides, nos dieux bienveillants. Nos Euménides à nous ce sont les philosophes, les apôtres, les penseurs, les poètes comme Victor Hugo, Tolstoï et tant d'autres, et vous tous, Messieurs, qui avez fait renaître au cœur des hommes l'espoir d'une justice meilleure et plus belle et plus humaine.

Et ce qu'il y a de charmant dans notre banquet, c'est de voir réunis et les moissonneurs de la récolte splendide et les glorieux semeurs auxquels nous la devons. Si les moissonneurs ont peut-être un peu vieilli, les semeurs, eux, quoiqu'ils en disent, n'ont pas du tout vieilli. Ils sont là toujours vaillants, pleins d'énergie et d'ardeur, et il semble que leurs études et leurs travaux aient été pour eux comme une sorte d'eau de Jouvence, comme une source inépuisable où ils ont puisé l'éternelle jeunesse du cœur et de l'esprit. Et tous tant que vous êtes, moissonneurs et semeurs, votre mérite est d'avoir été avec les Euménides contre les Erinnyes, pour la bonté contre la colère!

Pour nous, Union de Droit pénal, nous venons à cette table tendre la main, non à une rivale, mais à une sœur, et j'ajouterai à une sœur aînée, qui nous a devancés dans la voie où nous marchons à notre tour et où nous voulons contribuer avec elle à l'accomplissement de l'idéal commun ; car nous pouvons, comme M. Ribot le disait, avoir des divergences (où n'y en a-t-il pas dans le monde?) ; mais dans ce banquet je ne veux parler que de ce qui nous unit. Or nous avons des aspirations communes : nous pensons comme vous que

dans le domaine pénal surtout, on peut dire que la lettre tue et que l'esprit vivifie. Nous pensons comme vous qu'au-dessus de la Justice écrite, il y a une Justice vivante, plus noble, plus grande et plus féconde. Nous pensons comme vous que c'est précisément parce que le crime est fait si souvent de douleurs infinies et de tristesses profondes, que la justice doit, quand cela est possible (et je sais que cela n'est pas toujours possible), être faite de mansuétude, de douceur et de pardon et ce n'est certainement pas M. Bérenger, l'auteur de la loi du pardon, qui me démentira.

Et, quand nous disons dans l'article 1 de nos statuts, que le crime est aussi un phénomène social, cela signifie que nous pensons, encore une fois comme vous, qu'il y a, comme le disait tantôt le comte d'Haussonville, une loi de fraternité enveloppant tous les êtres et pénétrant tout l'univers. Nous pensons que, dans l'exercice de la Justice aussi, les hommes ont les uns vis-à-vis des autres des devoirs fraternels. S'il y a des milieux déshérités, appauvris, malsains, qui sont la source du crime et des milieux sains et vigoureux qui sont la source de l'énergie morale, la lutte contre la criminalité est surtout une lutte préventive: elle consiste à faire l'éducation morale, intellectuelle, physique, l'éducation de la volonté, du caractère et du tempérament, et à apporter aux milieux déshérités, la santé, le bien-être, l'équilibre et toutes ces choses qu'ils ne connaissent souvent pas même de nom.

Mais, quand la lutte préventive est terminée, commence le rôle de la répression et de la sévérité. Et, ici, je vais rassurer votre éminent président qui trouve que nous allons trop loin. Je suis d'accord avec lui pour déclarer qu'il ne faut rien exagérer; l'idée la plus juste poussée à l'excès peut devenir une erreur. Et, si, à certaines époques l'on a exagéré la sévérité, nous devons nous garder d'exagérer la clémence et de retomber dans les excès de sensiblerie qui ont gâté le bel humanitarisme de la fin du XVIII^e siècle, et sont à l'égard des honnêtes gens un défi et une cruelle ironie. Oui, il faut être modéré; il ne faut pas simplement être modéré à table, il faut l'être dans la vie; il faut l'être dans la vie pénale. Le problème difficile entre tous, c'est de trouver la juste mesure. Où finit l'humanité? Où commence la sensiblerie? Je ne me permettrai pas de discuter ici la question et je dirai simplement ceci: Messieurs, pour nous autres étrangers, où pourrions-nous à cet égard trouver un enseignement plus utile que sur cette terre de France où, depuis Montaigne jusqu'à ce jour, dans le domaine des lettres et des sciences, les qualités fondamentales de l'esprit français ont toujours été la mesure, la modération et la clarté?

Où, sur cette terre de France, pourrions-nous trouver un meilleur enseignement qu'à la Société générale des Prisons où nous avons applaudi aujourd'hui vos représentants, non seulement à raison de leur talent, de leur éloquence et des services rendus à leur pays, mais aussi pour leurs qualités de méthode, de clarté, de modération et de mesure? Et enfin, Messieurs, en terminant, comment parmi tous ces représentants illustres, ne rendrais-je pas hommage à votre président, M. Ribot. Si je ne me trompe, on pourrait aussi en ce moment célébrer en ce qui le concerne, 25 années d'activité publique, car, je crois qu'il y a un quart de siècle qu'il est entré dans la vie publique et qu'il y incarne la mesure, la clarté et la modération!

Et, si ces qualités sont, en même temps qu'une force immense, la garantie essentielle d'un progrès normal, durable et régulier, en buvant à la Société générale des Prisons et à tous ceux qui représentent ici les qualités dont je parlais, je bois, Messieurs, à l'objet de nos espérances communes, je bois au progrès de la Justice répressive! (*Vifs applaudissements.*)

M. le conseiller Félix Voisin a remercié en ces termes:

Messieurs,

Ce n'est pas un discours que j'ai l'intention de prononcer devant vous, c'est en quelques mots que je veux répondre au toast si chaleureux que M. le Président m'a porté tout à l'heure. Ce toast, je le reporte sur les pauvres enfants, sur les chers jeunes gens dont je m'occupe et à qui il a, avec tant de cœur, bien voulu faire allusion.

Oui, il est bon, Messieurs, que les déshérités de ce monde, que les enfants élevés dans les maisons d'éducation correctionnelle, que les enfants confiés aux hospices, que les jeunes gens en danger moral sachent bien que, lorsque des hommes comme vous se réunissent, leur première pensée se tourne vers eux, vers leur situation douloureuse et s'attache aux études pouvant leur préparer un avenir; il est bon qu'ils sachent qu'un homme aussi considérable que M. Ribot daigne penser à eux et qu'ils apprennent qu'un toast porté à celui qui a eu l'honneur aujourd'hui de parler de l'enfance et de la jeunesse, a été unanimement applaudi.

Je ne manquerai pas, mon cher Président, de le dire, de le répéter à tous ces jeunes gens qu'il m'est si souvent donné de rencontrer et qui, par la reconnaissance qu'ils me témoignent, m'apportent le repos après mon dur labeur de la Cour de Cassation.

En leur nom, je porte un toast à M. le Président. (*Applaudissements.*)

M. le Ministre LE JEUNE a pris la parole :

Messieurs,

Je préférerais, si vous le permettez, ne pas parler en ce moment. Parler, ce serait vous dire, dans l'effusion d'une profonde gratitude, le bien que j'ai eu l'heureuse chance de pouvoir faire, dans mon pays, en mettant à profit les travaux de la Société générale des Prisons. Ce serait rendre hommage à l'admirable et puissante institution que nous célébrons aujourd'hui. Ce serait vous remercier des témoignages de bienveillante et flatteuse sympathie dont, si souvent, la Société générale des Prisons m'honora. Mais, en ce moment, je le ferais d'un ton prétentieux dont je veux m'épargner le ridicule.

Nul n'est prophète en son pays. Cette parole a la portée et l'origine que nous savons; mais, tandis que, tout à l'heure, je songeais à ce que j'aurais à vous dire, si j'étais amené à parler, elle évoquait, pour moi, une vision qui me troublait. C'était un personnage plus ou moins insignifiant, revêtu d'un titre plus ou moins ronflant, devenu votre hôte dans les conditions où je le suis ce soir. La France est la nation aimée, entre toutes; elle le sait et elle accueille l'étranger comme nous accueillons à notre foyer ceux de qui nous savons que nous sommes aimés. Les plus gracieux compliments de bienvenue avaient été prodigués au personnage de la vision et il en avait perdu la raison. « Oh! oh! pensait-il, nous nous trompions étrangement à mon sujet, dans mon pays. Je suis prophète et nous n'en savions rien! » Il parlait je le trouvais ridiculement prétentieux; mais je savais les choses charmantes qui lui avaient été dites par notre illustre Président et je trouvais naturel que la tête lui en tournât.

La vision était une leçon et un avertissement à mon adresse. Permettez, Messieurs, que, pour vous exprimer les sentiments dont vos bontés me pénètrent, je m'en tienne à ce seul mot : merci du fond du cœur! (*Applaudissements.*)

M. GRIMANELLI a porté le toast suivant :

Messieurs,

Je suis véritablement confus des paroles trop gracieuses que notre Président a prononcées à l'adresse du Directeur de l'Administration pénitentiaire. Je n'ai pas un instant la téméraire pensée de croire les avoir méritées, et je lui demande la permission d'en reporter le juste bénéfice aux collaborateurs qui m'aident à faire le peu de bien que je réussis à réaliser, à ce personnel si vaillant et si méritant dont

le gouvernement de la République m'a fait l'honneur de me confier la direction.

Je suis particulièrement flatté d'avoir été convié à venir fêter avec vous le vingt-cinquième anniversaire de votre existence. Vingt-cinq ans, c'est pour une Société presque un grand âge, et cependant c'est pour vous toujours la jeunesse, si on en juge par une activité qui ne trahit aucune lassitude et par une ferveur pour le progrès que l'action des années n'affaiblit point.

Je ne referai pas, après d'autres, si bien qualifiés et surtout si éloquents, votre histoire; vos services, l'œuvre considérable que vous accomplissez en France et son rayonnement au dehors, la part si brillante et si féconde que vous avez prise à tous les Congrès pénitentiaires internationaux sont hautement appréciés — j'ai pu en recueillir le témoignage — partout à l'étranger. Et, quand je parle de cette participation, j'entends bien saluer, en même temps que les résultats du passé, les espérances de l'avenir.

Oui, vous viendrez aux Congrès futurs apporter le contingent précieux de vos lumières et de votre expérience. M. le Président disait tout à l'heure avec grande raison que les Congrès pénitentiaires seraient bien privés, si vous n'en étiez pas, et que le vide que vous feriez par votre absence ne serait pas facile à combler. Quant à ceux qui ont la mission d'organiser ces Congrès internationaux, soyez bien persuadés que, sentant tout le prix de votre collaboration, ils ne négligeront jamais rien pour que vous y trouviez la place qui vous est due, les facilités nécessaires et les hommages légitimes.

Il m'est tout particulièrement agréable d'avoir pu célébrer avec vous vos noces d'argent et d'avoir associé à cette fête l'Administration pénitentiaire elle-même; car, si vos travaux sont une mine inépuisable où les sociologues, les magistrats, les législateurs eux-mêmes vont s'approvisionner abondamment, l'Administration pénitentiaire serait spécialement ingrate, si elle ne reconnaissait pas dans quelle large mesure elle vous est redevable. D'une manière générale, l'Administration pénitentiaire comprend à quel point les libres études, les libres recherches servent sa tâche officielle; elle le comprend surtout quand ces libres études et ces recherches indépendantes émanent d'une Société aussi riche en compétences et en dévouements.

A l'Administration pénitentiaire, au Ministère de l'Intérieur (où l'Administration pénitentiaire n'a jamais cessé de trouver, avec les directions utiles, la force et le soutien nécessaires, où elle est traitée comme une des filles les plus aimées de la maison, et vous me laisserez bien ajouter comme une fille qui n'est pas ingrate), nous ne

sommes pas, malgré la légende, les serfs de la routine; nous aimons le progrès et nous nous efforçons d'en réaliser un peu, lentement peut-être, trop lentement sans doute au gré des désirs dont je serai loin de blâmer l'impatience, mais je crois avoir le droit d'ajouter : sans recul non plus ! Nous n'avons pas peur des nouveautés; mais, absorbés par l'ouvrage de tous les jours, par le détail, nous avons souvent besoin que des hommes qui jouissent d'une plus grande disponibilité d'esprit éclairent pour nous la route.

Puis, nous avons à compter avec d'autres difficultés, nous avons à compter avec... comment puis-je dire?... avec la férocité légitime, louable même, des Commissions du budget, qui nous demandent de leur faire de bonne chère avec peu d'argent... férocité louable, mais férocité tout de même !

Cependant, comment nous permettrions-nous d'élever une réclamation, même timide, contre cette sévérité, car, si Harpagon est haïssable quand il défend sa propre bourse, il passe presque héros quand il défend les deniers publics. Cependant, si le progrès en devient plus méritoire, il n'en est pas rendu plus facile. Aussi, est-ce une raison de plus pour que des concours comme le vôtre nous soient éminemment utiles.

C'est donc un toast intéressé que je vais porter en buvant à la longue durée, à la longue vie, à la prospérité de la Société générale des Prisons. (*Applaudissements.*)

M. le professeur VON MAYR a clos la série des toasts :

Messieurs,

La Société générale des Prisons a bien voulu inviter à la fête de son anniversaire et à ce banquet non seulement le bureau de l'Union internationale de Droit pénal, mais encore les présidents des Groupes nationaux. Comme j'ai l'honneur de représenter ici le groupe allemand, je vous remercie du fond du cœur de cette gracieuse invitation.

Vous savez qu'il y a toujours eu des discussions sur la question de la centralisation et de la décentralisation. Le bureau central, c'est la centralisation; les groupes nationaux, c'est la décentralisation. Or nous venons d'assister à un petit duel très courtois entre la Société générale des Prisons et l'Union internationale de Droit pénal; à ce propos, je demande aux très vénérés représentants de la Société des Prisons et, en particulier, à son très honoré président de venir chez nous, à notre prochaine réunion du bureau, pour continuer ce duel

très amical, et j'espère qu'à cette réunion, tout en faisant de la décentralisation; nous ferons des amis encore plus intimes que nous le sommes aujourd'hui...

M. RIBOT. — Je viens de demander mon inscription à l'Union; elle ne m'a pas été refusée!

M. VON MAYR. — Je bois donc à cette cordiale union des deux Sociétés, l'Union internationale de Droit pénal et la Société générale des Prisons. (*Applaudissements.*)

La soirée s'est prolongée fort tard et les conversations n'ont pas chômé entre les membres de l'Union et leurs hôtes. Le récent Congrès de Saint-Petersbourg, le siège et la date du futur Congrès, l'ordre du jour à lui assigner ont été l'objet d'utiles échanges d'idées qui ont préparé les solutions adoptées le lendemain matin par le bureau central.